

Approche sociologique des trafics de drogues

Carrières et processus pénal

Si les formes et l'organisation du trafic de drogues en France ont bien évidemment des logiques propres, elles sont aussi la résultante d'une politique publique et des modes d'intervention des institutions chargées de sa mise en œuvre. Les dimensions territoriales du trafic, notamment dans les relations entre cités et espaces centraux, ont déjà été mises en évidence par ailleurs (Duprez, Kokoreff, 2000). L'objectif est ici de porter le regard sur des trafics très professionnalisés qui relèvent dans le nouveau code pénal entré en vigueur en 1994 de la « criminalité organisée » (Duprez, Kokoreff, Weinberger, 2001). Le point de départ de l'enquête était de partir de dossiers judiciaires en privilégiant des affaires susceptibles d'être criminalisées et de relever d'une cour d'assises composée uniquement de magistrats professionnels. On verra plus loin que les pratiques des parquets sont loin d'être homogènes sur le plan du traitement pénal de ce type d'affaires.

Apports et limites de l'analyse des dossiers d'instruction

Un de nos partis pris méthodologiques était d'analyser tant la construction policière et pénale des affaires que les modes d'organisation des trafics de drogues. Si, sur un plan qualitatif, la lecture des dossiers est riche en informations et sans équivalent, on peut s'interroger sur les limites du dossier d'instruction sur le plan de l'analyse sociologique. Sans revenir ici sur les contraintes induites par la chronologie judiciaire qui a compliqué le recueil de données, il s'avère difficile de s'en tenir exclusivement à ce type de support. Il ne faut cependant pas sous-estimer son intérêt heuristique. La combinaison des observations policières, des témoignages, des écoutes téléphoniques et du travail d'enquête qui l'accompagne, nous renseigne tant sur les pratiques sociales que sur les logiques judiciaires qui les mettent en scène. La notion de biographie judiciaire cristallise cette rencontre entre une histoire, certes reconstruite par les acteurs du processus pénal, et les conditions sociales et environnementales qui lui donnent sens. Cependant, nous nous méfions d'une lecture purement interne de ces matériaux dans la mesure où le sociologue doit traquer les effets de construction, chercher le sens de la reconstruction

opérée par les acteurs de leurs actes ou des perceptions qu'ils peuvent avoir de celles des autres. Le problème n'est pas très différent, sur le plan épistémologique, avec les récits biographiques : l'illusion biographique consisterait à prendre à la lettre la version racontée par l'interviewé en sous-estimant le fait qu'une histoire racontée comporte des omissions et des réinterprétations.

Une enquête récente, portant sur des procédures de police judiciaire, montre que si, dans certains cas, la procédure permet de reconstituer toute « l'histoire de l'affaire », dans d'autres cas « il s'agit d'un fragment d'histoire dont manquent souvent le début ou la fin, ou les deux » (Barré, Godefroy, Chapot, 2000). Ici, le domaine abordé est certes plus large puisqu'il s'étend à l'ensemble du dossier d'instruction comprenant l'enquête préliminaire et l'audience. Mais l'instruction répond à un découpage propre, ce que l'on appelle la saisine *in rem* des juges d'instruction pour des faits survenus à un moment et dans un contexte donnés. Quand bien même les magistrats ont une connaissance de la réalité du trafic par l'intermédiaire soit d'autres dossiers, soit des policiers, il s'agit d'« éléments d'ambiance » dont ils ne peuvent faire état ni par écrit ni oralement. Nos propres analyses sur le démarrage des affaires étudiées, notamment celles ouvertes à partir d'une qualification criminelle en bande organisée, mais aussi celles partant d'un signalement d'un service spécialisé ou d'une procédure douanière, confirment la diversité des cas de figure et la nécessité de mobiliser des données complémentaires.

C'est pourquoi il nous est apparu essentiel de prendre en compte un certain nombre d'apports extérieurs à l'enquête judiciaire et à l'instruction pour mieux comprendre les tenants et les aboutissants d'une affaire, les procédures en jeu, l'évolution des incriminations. Les entretiens et les conversations informelles avec des magistrats, mais aussi avec des policiers, comme les entretiens effectués auprès d'avocats, de directeurs de maisons d'arrêt, de travailleurs sociaux intervenant en milieu judiciaire ou carcéral, sont d'un apport essentiel pour démêler des affaires complexes, suivre ses rebondissements, connaître le rôle et la personnalité des prévenus ou des détenus, etc. De même, ce matériau nous renseigne sur les pratiques effectives des acteurs du processus pénal.

La procédure criminelle en matière de trafic de stupéfiants

Les dispositions visant la répression du trafic de stupéfiants, jusque-là définies par le code de santé publique, ont été introduites dans le nouveau code pénal, en 1994. Dans le code de santé publique ne demeure donc que l'incrimination de l'usage de stupéfiants et la provocation à l'usage. Les incriminations prévues par le nouveau code pénal sont ainsi justifiées :

« La modification de l'échelle des peines effectuée par le nouveau code pénal, ainsi que la volonté de réprimer plus sévèrement les formes les plus graves de trafic ont conduit à criminaliser certaines de ces infractions et à créer de nouvelles infractions de nature criminelle. Cependant, conscient des difficultés procédurales que risquait de provoquer une criminalisation excessive, le législateur s'est attaché à conserver dans toute la mesure du possible des qualifications correctionnelles. »

Par ces dispositions, le législateur prévoit donc les peines les plus graves pour les trafics « perpétrés dans le cadre de la criminalité organisée ». Trois crimes sont ainsi prévus par les articles 222.34 à 222.36 : le fait de diriger ou d'organiser un groupement ayant pour objet le trafic de stupéfiants ; la production ou la fabrication illicite de stupéfiants ; l'importation ou l'exportation illicite de stupéfiants commise en bande organisée.

L'organisation sociale des réseaux de trafic

Du « deal de cité » aux réseaux d'importation : la diversité des trafics de drogues

Les résultats de la recherche conduisent à mettre à jour la diversité des trafics de drogues. Si les réseaux d'importation dits en « bande organisée » en constituent l'objet central, elle permet aussi de décrire la recomposition des marchés locaux qui s'est opérée au cours des années quatre-vingt-dix, et, par là, de comparer les différentes formes sociales que prennent ces activités illicites à partir de trois terrains d'enquête : le Nord, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis.

On observe tout d'abord une forte tendance à l'enracinement de certains marchés, mais aussi des mouvements de trafics entre plusieurs communes. Ces phénomènes peuvent se comprendre comme un effet de l'interaction entre les stratégies des trafiquants et celles des agences répressives. Dans les différents sites étudiés, beaucoup de communes sont concernées par le trafic de drogues ; certaines fortement, d'autres plus faiblement, mais aucune n'échappe à la ramification des réseaux de cannabis et d'héroïne à l'échelle départementale, d'où l'intérêt d'une approche territoriale qui dépasse le cadre des cités.

Par ailleurs, si la spécialisation des trafics est une constante, le « commerce multicarte » (cannabis, cocaïne, héroïne, crack, ecstasy...) est en plein essor, ce qui traduit une adaptation à une concurrence accrue. La crise apparente du marché de l'héroïne joue-t-elle un rôle dans l'émergence de nouveaux marchés locaux ? L'essor du marché de la cocaïne en est une bonne illustration. On observe, en Seine-Saint-Denis en particulier, une reconversion de certains réseaux de cannabis sur le marché de la cocaïne, et plus largement, la recomposition des filières d'approvisionnement de ce produit.

Les réseaux de trafic en bande organisée

Le corpus d'affaires criminalisées met à jour un type de trafic que l'on peut caractériser par deux dimensions : le degré d'organisation des réseaux d'une part, et les compétences mobilisées par les acteurs d'autre part.

En premier lieu, il s'agit d'organisations structurées autour de l'importation soit de cannabis du Maroc via l'Espagne soit de cocaïne depuis la Colombie via les Antilles, en France. Le démantèlement par le haut de ces réseaux, c'est-à-dire à partir des commanditaires du trafic, permet de décrire des filières, la division du travail et le degré de spécialisation technique qui en résulte. On dispose ainsi de tout un ensemble de données permettant de mieux comprendre la circulation des marchandises (logistique, distribution par les semi-grossistes, rapatriement de l'argent, etc.) et les fonctions « périphériques » (maquillage des voitures, hébergement, comptage de l'argent, réseau de blanchiment, etc.), qui rendent possible la production de richesses. Parallèlement, la recherche montre les divers types d'assise de ces trafics, qu'ils soient territoriaux, familiaux ou communautaires, et en particulier la force des réseaux familiaux.

En second lieu, le transit de centaines de kilos de cannabis ou de cocaïne suppose des compétences variées. Certaines affaires révèlent la prédominance de compétences professionnelles liées à des métiers d'hommes, transporteurs ou spécialistes de la route. Le bon fonctionnement de ce type d'activité demande de recruter des gens qui ont l'expérience physique, technique, mentale des longs voyages. Tout un ensemble de savoir-faire est requis : savoir circuler, savoir passer les frontières, savoir échapper aux contrôles, savoir maquiller les voitures, etc. L'analyse de certaines affaires confirme aussi le rôle important des femmes dans l'organisation des trafics : elles négocient avec les fournisseurs, définissent les rôles de chacun, s'occupent du blanchiment de l'argent... Plus largement, agir en professionnel, c'est ne pas parler, ne jamais toucher à la marchandise, utiliser des surnoms, ou des prénoms pour les opérations de blanchiment ; c'est aussi avoir un train de vie modeste.

Le fait majeur qui résulte de notre enquête est la reconversion des membres du grand banditisme dans le trafic de drogues (d'abord de cannabis dans les années 1980, puis de cocaïne, la décennie suivante). Cette reconversion s'inscrit-elle dans l'émergence d'une nouvelle géographie criminelle ? Toujours est-il que les trajectoires sociales des braqueurs, proxénètes et autres truands, la violence professionnelle qui apparaît dans ces dossiers, les connexions élargies à d'autres marchés et secteurs de la criminalité organisée, constituent des indicateurs de ce processus.

Deux remarques peuvent être faites sur ce point. Tout d'abord, les acteurs de ces trafics ne constituent pas un « milieu » homogène ; ils appartiennent plutôt à des mondes différents : celui des « voyous » de l'ancienne génération, liée au grand banditisme et au proxénétisme, celui de la « caillera », qui rassemble des délinquants entrés précocement dans le monde de la drogue comme usagers. L'organisation de ces « cliques » repose ainsi sur cette coalition de mondes hétérogènes, avec son noyau dur et ses partenaires occasionnels, ses équipes à tiroirs. Ensuite, un des effets de la construction institutionnelle des affaires est de valider un modèle pyramidal des filières correspondant à un type d'organisations criminelles très hiérarchisées. L'instrumentalisation de ce modèle n'est pas négligeable dans la mesure où l'échelle des peines en découle. Or, cette vision des choses n'est pas toujours avérée. Les relations ne sont pas seulement hiérarchiques, mais s'appuient sur des réseaux d'interconnaissances souvent anciens et liés à la prison. Les positions occupées sont mobiles dès lors que l'action commence à faire sentir ses effets.

On peut se demander si cette « hétérogénéité désorganisante » n'est pas une source supplémentaire de tensions, comme peuvent l'indiquer dans certaines affaires toute une série d'irrégularités : vols, impayés, violences et assassinats, mise en place de filières parallèles, etc.

Le trafic local et ses ramifications

Les réseaux de trafic en bande organisée et le trafic local sont sans commune mesure du point de vue de leur degré de structuration, des compétences et du professionnalisme des protagonistes, sans parler des quantités de marchandise et des sommes d'argent en jeu.

Il convient néanmoins de souligner que le trafic local n'est pas une catégorie homogène ; il renvoie à des échelles territoriales et des formes d'organisation variées – y compris dans les quartiers pauvres –, s'inscrit dans des histoires locales spécifiques, met en jeu des groupes et des modes de relation différents d'un produit à l'autre. Dans certains cas, le trafic prend place dans un mode de vie caractérisé par la débrouillardise et les systèmes informels, comme on l'observe dans la métropole lilloise notamment ; dans d'autres, il s'inscrit dans une culture de l'illicite qui se transmet et apporte bénéfices financiers et symboliques.

De plus, on retrouve dans le trafic local des traits ailleurs à l'œuvre : division du travail accrue, professionnalisme des « grosses têtes », climat de peur et de violence entourant les lieux de deal et les « petites mains », opérations de blanchiment bénéficiant des ressources des réseaux familiaux et d'interconnaissance, forte inscription sociale des dealers. Par exemple, dans les Hauts-de-Seine, on constate que le trafic fonctionne parfois comme concession. Loin d'entrer dans des rapports de concurrence desservant les intérêts de tous, plusieurs équipes se partagent un territoire. Dans une des affaires étudiées, trois équipes comprenant chacune trois ou quatre personnes travaillaient à tour de rôle, bénéficiant d'un accord tacite entre elles, à raison d'une rotation tous les mois selon les uns, toutes les semaines selon d'autres. L'adoption des techniques classiques de la clandestinité, qui consistent à utiliser pour certaines opérations, à leur insu ou non, des individus au-dessus de tout soupçon, peut être aussi un indicateur de professionnalisation du trafic local.

Enfin, la question de la porosité des réseaux se pose. De même que les trafics en bande organisée peuvent apparaître comme des « morceaux de réseaux » juxtaposés dans une logique pénale, les trafics locaux font moins apparaître des réseaux structurés que des micro-réseaux qui cohabitent sur une même aire géographique.

Les carrières dans le trafic

L'analyse des trafics peut être articulée à celle des carrières dans les mondes de l'illicite. La notion de carrière désigne ici, dans la perspective de Becker, « les facteurs dont dépend la mobilité d'une position à une autre, c'est-à-dire aussi bien les faits objectifs relevant de la structure sociale que les changements dans les perspectives, les motivations et les désirs des individus » (Becker, 1985). Cependant, il ne s'agit pas pour nous d'en rester à une perspective étroitement interactionniste, mais de prendre en compte les expériences sociales et une série de propriétés dont l'individu est porteur. Si les biographies judiciaires permettent de nous renseigner sur l'organisation des réseaux de trafic, il nous paraît essentiel de restituer la dimension subjective des carrières tant pour des raisons d'ordre méthodologique qu'éthique.

D'ordre méthodologique dans la mesure où les entretiens réalisés pour l'essentiel en détention, et le plus souvent enregistrés au magnétophone, permettent de restituer la « parole des acteurs ». Ceux-ci non seulement sont incités à raconter une partie de leur trajectoire de vie à partir d'éléments sou-

vent méconnus au plan judiciaire, mais interviennent aussi comme des informateurs, au sens ethnographique du terme, en ce qui concerne les conditions dans lesquelles se développent trafics et marchés illicites. D'ordre éthique en ce que les matériaux judiciaires conduisent, malgré notre vigilance, à privilégier le point de vue « d'en haut », celui des institutions, au détriment du point de vue « d'en bas », celui des individus qui sont pris dans un enchaînement qui les dépasse bien souvent.

Ainsi, bon nombre des situations rapportées se caractérisent par des parcours de rupture. Cela est particulièrement manifeste dans le cas de certains jeunes maghrébins qui se déscolarisent très tôt, achèvent leur cursus scolaire sans qualification, tout en marquant, dans le même temps, une rupture avec leur culture d'origine (quand leur histoire ne se confond pas avec un processus migratoire qui a profondément affecté plusieurs générations). Cette dimension générationnelle s'avère aussi importante pour comprendre comment un certain nombre de personnes, issues pour la très grande majorité des milieux populaires, en sont venues, de petits boulots et de travail au noir à des petites combines, à être impliquées dans des réseaux de trafics de drogues. Bref, l'inscription des carrières dans des milieux de vie souvent difficiles favorise une approche compréhensive.

Deux éléments ressortent de cette enquête par entretiens. Premièrement, ce sont les logiques entrepreneuriales sous-jacentes à certaines de ces carrières. Faire du business tend à devenir, particulièrement dans le contexte des territoires en proie à la désaffiliation sociale, un travail à part entière qui mobilise des ressources (relationnelles) et des compétences (professionnelles). L'esprit d'entreprise et le souci d'une réussite sociale qui passe aujourd'hui par l'argent l'emportent – tout du moins pour les personnes rencontrées et les affaires traitées – sur des logiques d'autofinancement de la consommation de psychotropes. On voit bien aussi comment s'opère un transfert de compétences en ce qui concerne un certain nombre de personnes impliquées dans le cadre d'un trafic en bande organisée. Là où elles exerçaient des professions de déménageur, chauffeur-routier, transporteur international de tourisme, marchand ambulancier et autres récupérateurs de métaux, elles sont recrutées dans le trafic pour effectuer des passages de drogues, escorter les convois, s'occuper de la gestion des livraisons.

Deuxièmement, ce qui constitue l'originalité de cette recherche est lié à la description des stratégies de reconversion du banditisme local vers le trafic de stupéfiants. Braquages, hold-up, homicides, cumul des infractions, évasions, ponctuent les trajectoires dans la délinquance antérieures à l'implication dans le monde des drogues. La précarité des situations, le stigmate de la prison et de ses régimes spéciaux, mais aussi la force des liens amicaux et familiaux permettent, nous semble-t-il, de mieux comprendre le démarrage, l'installation, les points de rupture dans la carrière.

Dans la description des carrières, il manque celles des personnages qui font le lien entre les lieux de production et les trafiquants. Ainsi, des petites villes algériennes apparaissent très souvent dans le trafic d'héroïne en France comme si une compétence commerciale s'était collectivement développée à partir d'expériences de réussite individuelle. Le modèle de réussite par le business dans les cités a probablement son équivalent dans des villages du tiers-monde. Il faut croire que les condamnations des malchanceux n'étaient pas suffisantes pour faire oublier les carrières réussies, ceux qui ont pu réinvestir dans le pays d'origine et qui n'occupent plus des positions exposées.

Pratiques policières et politiques pénales

L'enquête montre combien les pratiques policières et les stratégies qu'elles incarnent varient selon les services ayant la charge des enquêtes et la nature des affaires. Ainsi, les

groupes opérationnels de l'OCRTIS ou des SRPJ travaillent sur des objectifs : ce sont en général des gros trafiquants qui sont recherchés depuis longtemps ou des filières auxquelles ils s'attaquent. Ils disposent non seulement de la compétence à l'échelle nationale et internationale, mais des moyens humains, techniques et juridiques pour réaliser une enquête préliminaire et travailler dans la durée. Par exemple, sur une affaire, c'est un groupe de six policiers qui a travaillé quasiment à temps plein pendant un an et demi sur les écoutes et les mouvements des personnes mises en cause. À l'inverse, les Services départementaux de police judiciaire et les Brigades de sureté urbaine ont de moins en moins le temps de faire un travail d'initiative en amont de l'instruction. Ces services sont saisis par commission rogatoire, ce qui limite la portée de leurs investigations. Si la coopération avec les juges d'instruction s'en trouve accrue, les résultats ne sont pas toujours à la mesure des espérances, hormis quelques affaires exceptionnelles. À l'échelle des commissariats, la marge de manœuvre des policiers semble devenir de plus en plus étroite. L'événement, voire l'urgence commande.

Faut-il en déduire que la même affaire peut être traitée très différemment selon les services considérés ? Cela serait probablement excessif, car, précisément, ces services interviennent le plus souvent à des niveaux très différents de trafic. Si démanteler un réseau par le bas, à partir de deux ou trois usagers, apparaît de plus en plus de nos jours comme un rêve, certaines affaires attestent de la possibilité de démanteler une filière par le haut, encore que parfois, quelques années après, on s'aperçoit que certaines ramifications n'ont pas été démantelées et ont reconstitué un nouveau réseau. Mais ce qui pose question, c'est bien l'écart entre ces deux niveaux, entre le trafic international et le trafic local, la répression de ce dernier constituant l'essentiel de l'action publique et ce, de façon contradictoire avec les politiques de prévention sociale et sanitaire mises en œuvre ces dernières années dans les départements et les communes (Joubert, 1999).

Peut-on analyser cette diversité des pratiques comme le produit d'un déficit de politique pénale ? Les pratiques des parquets à propos de l'opportunité d'une qualification criminelle du trafic de stupéfiants en bande organisée, et les dispositions mises en œuvre pour adapter l'action pénale à l'émergence de système mafieux dans les zones de marginalité urbaine ou faire face aux opérations de blanchiment de l'« argent sale », la différenciation au sein d'un même dossier d'un volet criminel et d'un volet correctionnel, sont à cet égard un bon révélateur de la diversité, mais aussi du flou des politiques pénales. En effet, si certains parquets ont opté pour une criminalisation de certaines affaires, en dépit de la lourdeur des procédures et des coûts humains qu'elle implique, d'autres privilégient les procédures favorisant une gestion plus immédiate des affaires de trafic et visent essentiellement ses retombées à l'échelle locale. Il en résulte que, d'une juridiction à l'autre, selon les qualifications retenues, les pratiques de condamnations varient. Ainsi, des magistrats soulignent les effets pervers de l'échelle des peines impliquée par les nouvelles dispositions du code pénal dans la mesure où les condamnations en cour d'assises peuvent être inférieures à ce qu'elles seraient au tribunal correctionnel. En revanche, les peines prononcées sont assez faibles mais les amendes douanières peuvent être plus fortes. Là aussi, on peut parler d'effets pervers dans la mesure où ces amendes soit plongent définitivement les condamnés dans la misère, soit les incitent à la récidive. Plus généralement, si ces personnes sont des acteurs rationnels, elles sont conduites à privilégier des activités illicites (travail au noir, combines, etc.) non taxables plutôt que d'occuper une activité salariée dont elles seront largement dépossédées de ses fruits. C'est peut-être pourquoi dans notre

enquête, les cas de « réintégration sociale » réussie sont le fait de femmes mères de jeunes enfants qui peuvent retrouver un équilibre économique grâce aux aides sociales.

Dominique Duprez, Michel Kokoreff, Monique Weinberger ■

► Repères méthodologiques

Cette enquête comparative sur trois sites, les Hauts-de-Seine, le Nord et la Seine-Saint-Denis s'appuie sur des sources diversifiées : données sociodémographiques, données d'interpellations (de 1993 à 1999), données judiciaires et données biographiques.

Outre les données territoriales traitées sur plusieurs années, l'analyse qualitative des dossiers judiciaires s'appuie sur un corpus d'une cinquantaine d'affaires et l'observation des audiences. Parallèlement, toute une série d'entretiens a été réalisée avec des acteurs de la chaîne pénale (policiers, magistrats, avocats, directeurs de maisons d'arrêt) et du secteur social (service socio-éducatif, insertion-probation).

La deuxième orientation de recherche concerne la réalisation d'une quarantaine de récits de carrières auprès de personnes impliquées dans des affaires de trafic de stupéfiants, le plus souvent en détention, en introduisant une dimension temporelle dans certains cas par le biais d'entretiens réalisés à différents moments auprès des mêmes individus.

► Pour en savoir plus

BECKER (H.S.), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985, 237 p.

BARRÉ (M.-D.) GODEFROY (T.), CHAPOT (C.), *Le consommateur de produits illicites et l'enquête de police judiciaire*, CESDIP-OFDT, 2000, 55 p.

DUPREZ (D.), KOKOREFF (M.), *Les mondes de la drogue*, Paris, éditions Odile Jacob, 2000, 393 p.

DUPREZ (D.), KOKOREFF (M.), WEINBERGER (M.), *Carrières, territoires et filières pénales. Pour une sociologie comparée des trafics de drogues (Hauts-de-Seine, Nord, Seine-Saint-Denis)*, IFRESI-GRASS-OFDT, 2001, 356 p.

JOUBERT (M.), « Politiques locales et nouveaux dispositifs d'action dans le domaine des toxicomanies », *Déviance et société*, 1999, n° 2, 165-188.

MISSAOUI (L.), TARRIUS (A.), *Naissance d'une mafia Catalane ?*, Canet, éd. Trabucaire, Perpinya, 1999, 85 p.

*Vous pouvez consulter cette publication sur Internet (<http://www.drogues.gouv.fr>, rubrique : « Pour en savoir plus/synthèses et dossiers thématiques »)
An english version of this publication will be available soon on Web at this URL : <http://www.drogues.gouv.uk/index.html> (professional knowledgespecific themes)*

Tendances

Directeur de la publication : Jean-Michel Costes ■ Comité de rédaction : Claude Faugeron, Claude Got, Roger Henrion, Monique Kaminski, Pierre Kopp, France Lert, Thomas Rouault, Laurent Toulemon, Marc Valleur ■ Rédaction : François Beck, Pierre-Yves Bello, Hassan Berber, Thierry Delprat, Cristina Diaz-Gomez, Michel Gandilhon, Nicolas Gillio, Alain Labrousse, Stéphane Legleye, Hélène Martineau, Carine Mutatayi, Christophe Palle, Patrick Peretti-Watel, Abdalla Toufik ■ Secrétariat de rédaction : Thierry Delprat ■ Maquettiste : Frédérique Million ■ Documentation : Anne de l'Eprevier et Laurence Callard ■ Impression : Imprimerie Pairault-Cassegrain — 18 rue Blaise Pascal — BP 74 — 79 003 Niort ■ ISSN 1295-6910. Dépôt légal à parution ■



Observatoire français des drogues et des toxicomanies